

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Annexe 1

**ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

**36^{ème} REUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**
(Alger, Algérie, 30 août 2012)

SYMPOSIUM DE 2011 SUR LE THEME :
**« IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE SUR LES UNIONS
MONETAIRES : DEFI DE COORDINATION ENTRE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET LA
POLITIQUE MONETAIRE EN AFRIQUE »**

(Lilongwe, Malawi, 11 août 2011)

RAPPORT

1. INTRODUCTION

1.1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a organisé son traditionnel Symposium le 11 août 2011 à Lilongwe au Malawi, sur le thème « Impact de la crise financière internationale sur les unions monétaires : défi de coordination entre la politique budgétaire et la politique monétaire », en prélude à la 35^{ème} Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs prévue le 12 août 2011.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

2.1. La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions. Celles-ci ont été prononcées respectivement par Dr. Perks LIGOYA, Gouverneur de la Reserve Bank of Malawi (RBM) et Vice-Président de l'ABCA, Dr. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires Economiques de la Commission de l'Union Africaine (CUA), représentant le Président de cette Institution, Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), représentant le Président de l'ABCA et par son Excellence Monsieur Ken KENDODO, Ministre des Finances de la République du Malawi, qui a officiellement ouvert les travaux.

2.2. Dr. Perks Ligoya a remercié Dr. Kandodo pour avoir accepté de présider la cérémonie d'ouverture du Symposium. Il l'a prié de signifier la gratitude de la RBM à Son Excellence Prof. Bingu wa Mutharika, Président de la République du Malawi, pour l'assistance apportée par les Autorités malawites à la Banque dans le cadre de l'organisation des présentes réunions annuelles. Il a indiqué que la présence du Ministre et l'aide des Autorités reflètent l'engagement ferme du pays en faveur de l'intégration africaine. Il a aussi remercié les participants et partagé sa joie et sa fierté de les accueillir.

2.3. Il a ensuite souligné la pertinence du thème du Symposium, en mettant en exergue l'importance de la coordination des politiques budgétaire et monétaire dans le cadre de la résolution des crises. Il a aussi relevé que les banques centrales doivent jouer un rôle important en matière de formulation de l'agenda de développement de leur pays.

2.4. Au nom du Président de la CUA, Dr. Mkwezalamba a salué les participants au Symposium. Il a ensuite souligné la pertinence du thème de ce forum et indiqué que celui-ci offre une excellente opportunité pour réfléchir sur la mise en œuvre de l'union monétaire africaine, en tenant compte des leçons tirées des expériences de l'Union Economique et Monétaire Européenne (UME). En substance, il a indiqué la nécessité du strict respect des critères de convergence afin de prendre en charge les divergences macro-économiques et éviter les risques de contagion inhérents aux unions monétaires. A cet égard, il a salué les appels des Gouverneurs des Banques Centrales de l'ABCA pour une convergence macro-économique constante des économies africaines, conformément au Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA). Il a aussi mis en exergue la nécessité d'une coordination adéquate de la politique monétaire communautaire et des politiques budgétaires des pays membres de l'Association.

2.5. Faisant référence aux travaux en cours, relatifs à la mise en place de la Banque Centrale Africaine (BCA), Dr. Mkwezalamba a suggéré que le Symposium aborde des questions telles que la gestion des crises. Il a aussi souligné la nécessité de coordination entre la BCA d'une part et, d'autre part le Fonds Monétaire Africain (FMA) en cours de création à Yaoundé. Il a indiqué les avancées réalisées dans la mise en place du FMA, notamment l'adoption du protocole de cette Institution. Par ailleurs, il a relevé le besoin en statistiques de haute qualité pour une meilleure

coordination des politiques budgétaires et monétaires en Afrique. A cet égard, il a informé le Symposium des initiatives de la CUA visant le développement des statistiques sur le continent et a lancé un appel pour le soutien à ces initiatives.

2.6. Dr. Mkwezalamba a conclu son adresse en félicitant le Gouvernement du Malawi et la RBM pour l'organisation du Symposium et a souhaité de fructueuses délibérations aux participants.

2.7. Monsieur COMPAORE a remercié les Autorités malawites, le Gouverneur de la Reserve Bank of Malawi, Docteur Perks LIGOYA, ainsi que ses collaborateurs, pour l'accueil fraternel et les excellentes facilités mises à la disposition des participants. Il a ensuite souligné la pertinence et l'actualité du thème du Symposium et indiqué que ce forum donne l'opportunité d'anticiper, à partir de leçons tirées de la crise récente, l'une des difficultés auxquelles la future union monétaire continentale pourrait être confrontée.

2.8. A cet égard, il a évoqué le cas des pays de la Zone Euro pour souligner les difficultés à prendre en charge le défi de la coordination entre la politique monétaire commune, axée sur la maîtrise de l'inflation, et la préservation de la stabilité financière, d'une part, et les politiques budgétaires nationales dans les pays en crise désireux de soutenir leurs économies, d'autre part. En substance, il a indiqué que les réponses apportées à la crise par les gouvernements et les banques centrales de ces pays ont notoirement dégradé les finances publiques de la plupart d'entre eux et provoqué une crise budgétaire et de la dette souveraine. A ces facteurs, se sont greffées de graves lacunes dans le dispositif de surveillance multilatérale qui ont favorisé le manque de transparence dans la gestion publique de certains Etats.

2.9. Monsieur COMPAORE a ensuite passé en revue et commenté les différents sous-thèmes ainsi que le programme du Symposium. Pour terminer, il a souhaité que les discussions permettent d'avancer vers l'Union Monétaire Africaine.

2.10. Dr. KENDODO a, à l'entame de ses propos, souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné la pertinence et l'actualité du thème de ce forum, au regard de la récente crise financière internationale. Il a indiqué que l'Afrique est en train de se remettre de cette crise, avec des divergences entre les sous-groupes de pays. Il a annoncé, à cet égard, que le Malawi a pu contenir les effets de cette crise.

2.11. Toutefois, il a prévenu de nouveaux risques avec l'apparition d'une autre importante hausse des prix des carburants et des produits alimentaires, susceptibles d'entraîner dans la plupart des pays, une inflation plus forte et l'aggravation des déficits de comptes courants extérieurs de la majorité des économies importatrices de pétrole. A cet égard, il a souligné l'importance majeure des mesures de politiques régionales et sous-régionales en réponse à la crise financière mondiale. Il a aussi relevé la nécessité pour les pays africains de préserver les acquis de ces dernières années, dont la stabilité macro-économique, sans aggraver l'impact de la décélération de la demande extérieure sur l'activité intérieure.

2.12. Il a, pour terminer, remercié le Gouverneur de la RBM, le Secrétaire Permanent de l'ABCA et les experts invités pour leur contribution et déclaré le Symposium officiellement ouvert.

3. PREMIERE SESSION PLENIERE : REVUE DES ASPECTS THEORIQUES

3.1. Cette session a été présidée par Dr. Louceny NABE, Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée. Modérée par Dr. Austin MWAPE, Vice-Gouverneur de la Bank of Zambia et M. Bondombé ASSANGO, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, elle a été articulée autour des deux sous-thèmes ci-après :

- « *Coordination entre politique monétaire et politique budgétaire : quels enjeux pour les banques centrales ?* » ;
- « *Impact de la crise financière sur les unions monétaires : leçons à tirer* ».

3.2. **Premier sous-thème** : « Coordination entre politique monétaire et politique budgétaire : quels enjeux pour les banques centrales ? »

3.2.1. Cette communication a été présentée par Dr. Elias Ngalande, Directeur Exécutif de l'Institut de Gestion Macroéconomique et Financière (MEFMI). Elle a principalement porté sur la justification de la coordination, des mécanismes de la coordination des politiques monétaire et fiscale, des défis liés à cette coordination ainsi que de sa pratique en Afrique.

3.2.2. Au titre de la justification de la coordination, Dr. Ngalande a indiqué l'interdépendance des politiques monétaire et fiscale, et la différence dans l'horizon temporel des questions prises en charge par ces deux politiques. Il a aussi souligné l'impact du déficit budgétaire sur la politique monétaire, en particulier lorsque le déficit est financé par le système bancaire. Par ailleurs, il a cité le besoin de coordination des actions de développement des marchés financiers et de celles relatives aux réformes structurelles ainsi qu'à la libéralisation du secteur financier. La nécessité de la cohérence de la stratégie de financement et des considérations liées à la politique monétaire a également été mentionnée.

3.2.3. Evoquant les mécanismes de coordination des politiques monétaire et budgétaire, Dr. Ngalande a indiqué que la coordination de la politique macroéconomique est nécessaire aux étapes d'identification, de prise de décision et de mise en œuvre. Il a également ajouté que la coordination est importante lors des phases de suivi et d'évaluation.

3.2.4. Il a ensuite présenté les modèles alternatifs de coordination. Il s'agit de celui du décideur unique, caractérisé par le contrôle de la politique monétaire et de la politique budgétaire par une seule autorité de stabilisation et de celui de deux décideurs aux actions non coordonnées, investis de pouvoirs équivalents. Il a aussi mentionné l'arrangement dit « Dirigeant-suiveur », sous lequel un décideur prend toujours l'initiative, celui du « One Party Follows Non-Reactive Rule » principalement motivé par le désir de libérer la banque centrale des pressions liées à la monétisation des déficits budgétaires.

3.2.5. Concernant les défis pour les banques centrales africaines, Dr. Ngalande a énuméré l'absence d'indépendance de ces Institutions, l'insuffisance de l'espace fiscale, la prolifération des opérations quasi-budgétaires concomitantes aux pertes subies par les banques centrales et la très forte dépendance des Etats de ces dernières pour le financement des déficits publics. Il a aussi mentionné les niveaux insoutenables de la dette publique, la faiblesse de la soutenabilité et de la crédibilité des politiques ainsi que des structures institutionnelles et des cadres de coordination.

3.2.6. Pour terminer, Dr. Ngalande a fait remarquer que la plupart des cadres de coordination des politiques en Afrique ne sont pas généralement structurés. Ils sont informels et basés sur des relations personnelles entre les autorités monétaires et fiscales. Il a rappelé que la coordination est une condition nécessaire au succès dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. En conséquence, il a suggéré la mise en place en Afrique de mécanismes appropriés de coordination des politiques budgétaire et monétaire.

3.3. **Deuxième sous-thème** : « Impact de la crise financière sur les unions monétaires : leçons à tirer »

3.3.1. Ce sous-thème a fait l'objet de deux communications présentées par Monsieur Michael Atingi-Ego, Conseiller Principal au Département Afrique du Fonds Monétaire International (FMI) et le Professeur Ben Oumar NDIAYE, Directeur Général de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO).

3.3.2. M. Michael Atingi-Ego a axé son exposé sur les expériences des unions monétaires existantes ou potentielles, principalement la Zone Euro, l'Union Monétaire Est Caribéenne (UMEC), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), et le Conseil de Coopération des Etats Arabes du Golfe (du sigle anglais GCC). Il a d'abord évoqué l'impact de la crise financière mondiale sur les unions monétaires avant de souligner les principales leçons.

3.3.3. Concernant l'impact de la crise financière mondiale, M. Atingi-Ego a indiqué que certaines unions monétaires ont été plus affectées que d'autres. En particulier, l'effet de la crise sur la production était relativement imperceptible dans les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC. Cette situation est due à une combinaison de facteurs, dont les conditions plus favorables existant avant la crise et la mise en œuvre de politique d'atténuation des effets de la crise, l'orientation du commerce vers les partenaires plus résilients, singulièrement les pays émergents, et la faible intégration des systèmes bancaires au marché financier mondial. Toutefois, les progrès dans le respect des critères de convergence sont différenciés aussi bien dans les pays membres de l'UEMOA que dans ceux de la CEMAC.

3.3.4. Abordant le chapitre sur les leçons à tirer de l'expérience de l'Union Européenne, M. Atingi-Ego a d'abord énuméré les faiblesses à la base de l'importance de l'impact de la crise dans cette zone. Il s'agit, entre autres, de la faiblesse des cadres institutionnels reflétée par les difficultés à assurer la coordination entre la politique monétaire centralisée et les politiques budgétaires qui, elles, sont décentralisées, l'insuffisante capacité du cadre fiscal à prendre en charge les chocs, l'insoutenabilité de la dette et des déficits publics ainsi que la faible fiabilité des indicateurs des finances publiques dans certains pays européens.

3.3.5. Les leçons soulignées par M. Atingi-Ego portent principalement sur la nécessité d'avoir des cadres budgétaires flexibles, la détection de nouveaux déséquilibres et la mise en œuvre de mesures correctrices à temps, une attention soutenue à la soutenabilité des déficits publics et de la dette, le renforcement et l'harmonisation aux niveaux national et régional des cadres de gestion de crises et de catastrophes et l'évaluation des risques. Elles ont aussi concerné la mise en place de superviseurs régionaux et la centralisation des pouvoirs de décisions, la promotion de réglementations nationales pour les institutions financières basées sur des normes financières et des pratiques de supervision renforcées et harmonisées. L'importance de l'harmonisation des statistiques macroéconomiques et financières a été aussi soulignée.

3.3.6. Pour terminer, M. Atingi-Ego a évoqué l'aide que les unions monétaires peuvent attendre du FMI. Il a cité notamment des conseils en matière de politique, l'assistance technique visant le renforcement des capacités sur des questions relatives aux secteurs public, monétaire et financier, ainsi que l'assistance financière sous réserve de la crédibilité de la politique économique.

3.3.7. La communication présentée par le Prof. NDIAYE a été axée principalement sur l'impact de la crise financière sur les différents secteurs économiques de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les critères de convergence ainsi que sur les facteurs de résilience des économies de la CEDEAO à la crise.

3.3.8. L'analyse de l'impact de la crise financière sur les différents secteurs économiques indique que les crises alimentaire, énergétique et financière, observées entre fin 2007 et début 2008 n'ont pas eu de répercussion significative sur le niveau de la croissance économique qui a connu une légère amélioration en s'établissant à 5,8% en 2008 contre 5,7% en 2007. Toutefois, les pressions inflationnistes sur le marché international ont affecté l'évolution des prix dans les économies de la CEDEAO, du fait de leur forte dépendance des produits alimentaires importés.

3.3.9. Au plan des finances publiques, les mesures prises par les Etats pour atténuer l'impact des tensions inflationnistes résultant de la crise alimentaire et énergétique, ont entraîné une détérioration du déficit budgétaire global de la plupart des pays membres de la CEDEAO.

3.3.10. Les secteurs bancaires des pays membres de la CEDEAO n'ont pas connu de crise systémique en raison notamment de leur faible intégration au système financier mondial ainsi que de leur relative moindre exposition aux produits financiers à haut risque. Toutefois, les bourses de la communauté ont été affectées par les effets de la crise du fait de leurs liens financiers avec les autres places financières du monde.

3.3.11. Au plan extérieur, l'excédent courant de la CEDEAO en pourcentage du PIB a connu une chute drastique en passant de 11,7% en 2008 à 7,0% en 2009 puis à 0,1% en 2010. Une tendance à la stagnation des transferts publics a été observée. Les transferts des migrants sont restés positifs, à l'exception de la Côte d'Ivoire en raison de l'instabilité politique qu'a connu ce pays durant cette période. Les investissements directs nets sont restés positifs même si une baisse du ratio des investissements directs sur le PIB est notable dans la plupart des pays.

3.3.12. Le contexte international défavorable s'est traduit par une détérioration en 2008 des performances des Etats membres par rapport aux critères de convergence, en particulier celui concernant l'inflation, respecté par un seul Etat membre. Une amélioration des performances est notée en 2008, à l'exception du critère sur les finances publiques.

3.3.13. S'agissant des facteurs de résilience à la crise, la communication cite les facteurs naturels (ou structurels) de résilience, en rapport notamment avec la nature des économies, et dans certains cas, avec les performances d'avant la crise. En substance, il est indiqué que beaucoup de pays de la CEDEAO ont enregistré, durant les années précédant la crise, des taux de croissance élevés et que l'élasticité de la croissance en Afrique de l'Ouest demeure encore faible par rapport à la croissance économique mondiale. La communication évoque également les facteurs conjoncturels, en particulier les mesures mises en œuvre pour atténuer l'impact de la crise, ainsi que l'appui de la communauté internationale, dont les allocations de DTS effectuées par le Fonds Monétaire International en 2009.

3.4. Synthèse des débats

3.4.1. Les communications ont été suivies des interventions des modérateurs, en l'occurrence Dr. MWAPE, Vice-Gouverneur de la Bank of Zambia et Monsieur BONDOMBE, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.

3.4.2. Dr. MWAPE a relevé la qualité de ces exposés et souligné la nécessité pour les Unions monétaires de disposer de cadres de surveillance appropriés, susceptibles de détecter et de prévenir les dérapages par rapport aux objectifs macroéconomiques.

3.4.3. Monsieur BONDOMBE a, pour sa part, attiré l'attention sur la persistance de la crise. Il a lié l'acuité de l'effet adverse de la crise économique dans certains Etats à l'étroitesse de la base économique. Il a indiqué que dans le cas du Congo, la crise mondiale s'est traduite par une hausse de l'inflation consécutive au financement monétaire du déficit budgétaire. Il a ensuite partagé l'expérience de la BCC en matière de coordination des politiques budgétaire et monétaire. En substance, il a indiqué que sur la base des leçons tirées des conséquences de l'insuffisante coordination des politiques, notamment la faible emprise sur l'inflation et les dérapages par rapport aux objectifs budgétaires, un cadre approprié a été mis en place. Il a en outre souligné que l'arbitrage entre la politique budgétaire et la politique monétaire est opéré par le Premier Ministre.

3.4.4. Les commentaires et interrogations qui ont suivi les débats ont principalement porté sur les questions ci-après :

- l'indépendance des banques centrales : à ce titre, certains participants ont souligné que l'indépendance des banques centrales favoriserait une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire. Ils se sont demandés comment dans un contexte où elles dépendent financièrement, notamment pour leur capitalisation, des Trésors publics nationaux, les banques centrales peuvent s'émanciper de la tutelle de l'Etat en matière de conduite de la politique monétaire ;
- la coordination des politiques fiscales au sein de la zone monétaire : sur ce sujet, les questionnements des participants ont porté sur l'efficacité de la coordination de politiques budgétaires nationales sans une autorité indépendante supranationale ;
- les autres questions abordées par les participants ont concerné notamment la prise en charge de l'asymétrie de chocs, la possibilité pour les pays en programme avec le Fonds Monétaire International de conduire une politique fiscale flexible à l'instar de celle mise en œuvre par les pays développés pour juguler les effets de la crise, les modalités de mise en œuvre de la Facilité Européenne de Stabilité Financière (FESF) de façon concomitante avec les facilités du FMI.

3.4.5. Les réponses apportées par les animateurs aux préoccupations des participants peuvent se résumer ainsi :

3.4.6. L'indépendance des banques centrales est une question délicate en raison de la coexistence de deux Autorités investies de pouvoirs. Dans ces conditions, il est essentiel que ces Autorités soient supervisées par une Autorité de rang supérieur.

3.4.7. Le soutien financier des banques centrales aux Trésors nationaux ne pose pas de problèmes. Par contre, l'indépendance des banques centrales se conçoit difficilement en l'absence d'autonomie financière.

3.4.8. La FESF connaît des contraintes liées à la mobilisation de ressources. Les pays européens pourraient continuer à utiliser les ressources du FMI dans l'attente du renforcement des capacités financières de ce mécanisme.

3.4.9. L'efficacité de la politique monétaire commune, dans un cadre de politiques fiscales décentralisées requiert l'établissement d'un agent fédérateur des politiques budgétaires. Par ailleurs, l'indépendance de deux entités conduisant les politiques monétaire et budgétaire requiert la formalisation du cadre de coordination.

3.4.10. Les programmes économiques et financiers du FMI sont compatibles avec la mise en œuvre d'une politique fiscale flexible pour juguler l'effet des crises, à condition que le pays concerné dispose de marge budgétaire adéquate. En outre, il est nécessaire de procéder à la consolidation budgétaire, une fois la crise terminée.

3.4.11. La flexibilité en matière de convergence est nécessaire. La convergence doit être considérée comme un objectif.

3.4.12. Tirant les conclusions de la session, le Président de séance s'est félicité de la qualité des communications et de la profondeur des débats. Il a résumé les principaux enseignements de la crise financière qui sont ressortis des exposés et des commentaires. Il a insisté sur la nécessité de coordonner la politique monétaire et la politique budgétaire pour assurer à la fois la stabilité macroéconomique et la croissance économique. Il a également souligné l'importance de la surveillance prudentielle.

4. DEUXIEME SESSION PLENIERE : EXPERIENCES DES DIFFERENTES SOUS-REGIONS DE L'ABCA, ETUDE PRESENTEE PAR LA CENTRAL BANK OF EGYPT

4.1. Cette session a été présidée par Dr. Perks LIGOYA. Elle a eu pour Modérateurs Dr. Natu MWAMBA, Vice-Gouverneur de la Bank of Tanzania et Monsieur Millison NARH, Vice-Gouverneur de la Bank of Ghana. Elle a enregistré, au titre des expériences des Sous-régions, deux communications présentées par la BCEAO et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). En outre, la Central Bank of Egypt a présenté les résultats d'une étude sur le thème « Union monétaire en Afrique, leçons à tirer des autres expériences ».

4.2. Expérience de la BCEAO

4.2.1. La communication de la BCEAO a été présentée par M. Jean-Baptiste COMPAORE, Vice-Gouverneur de cette Institution. Elle a passé en revue, dans une première partie, l'expérience de coopération monétaire des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) depuis la création de cette Zone jusqu'à l'avènement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a ensuite abordé les leçons tirées par l'UEMOA de la récente crise financière mondiale et de celle de la dette souveraine.

4.2.2. Il ressort de la première partie que de la création de l'UMOA en 1962 jusqu'en 1994, les Etats membres de l'Union ont évolué dans un cadre de coopération essentiellement monétaire. L'insuffisante coordination des politiques macroéconomiques durant cette période s'est traduite, à la fin des années 1980, par l'apparition de distorsions croissantes entre les différents volets de la politique économique. La crise économique et financière qui s'en est suivie a mis en évidence l'urgence d'une convergence accrue des politiques et des performances macroéconomiques des pays membres.

4.2.3. A cet effet, les Etats membres ont institué en 1993, le Conseil de Convergence dont la mission était de renforcer la cohérence et la convergence entre les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire commune. En outre, ils ont complété le processus de leur intégration par la mise en place, en 1994, de l'UEMOA et celle subséquente de la Commission de l'UEMOA chargée, entre autres, de la surveillance et de la coordination des politiques économiques des Etats membres. Ils ont également adopté le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, entré en vigueur en 2000. Ils ont par ailleurs défini, pour faciliter la surveillance multilatérale, deux catégories de critères de convergence. Les plus importants, dits critères de premier rang, se rapportent au solde budgétaire, à l'inflation, à l'encours de la dette publique et aux arriérés intérieurs et extérieurs. Le non-respect de l'un de ces critères se traduit par la formulation explicite de recommandations du Conseil des Ministres à l'égard de l'Etat concerné. Des critères dits de second rang ont également été définis. La mise en œuvre de ce dispositif de surveillance multilatérale a permis de renforcer l'assainissement budgétaire des Etats. Toutefois, les progrès en matière de convergence réelle des économies sont encore insuffisants.

4.2.4. Il ressort de la deuxième partie de l'exposé que les économies de l'Union ont été affectées par les effets récessifs de la crise financière mondiale, à travers principalement la baisse de la demande extérieure et des cours de leurs produits d'exportation, ainsi que la contraction des transferts des migrants et des autres flux financiers à destination de l'Union. Outre sa participation active aux initiatives communautaires prises pour juguler les effets de la crise, la BCEAO a mené des actions ciblées. Celles-ci ont porté sur le renforcement du dialogue et de la concertation avec la profession bancaire, l'assouplissement de la politique monétaire, l'appui apporté aux Etats membres et la création d'un Comité de Stabilité Financière.

4.2.5. Par ailleurs, tirant les leçons de la crise de la dette grecque qui a mis en exergue la nécessité pour les unions monétaires de se doter d'un cadre institutionnel adéquat et des instruments de gestion de crise, la BCEAO a stimulé la création d'un cadre susceptible de favoriser la production d'informations statistiques exhaustives, fiables et harmonisées. Ces initiatives se sont traduites par l'adoption par le Conseil des Ministres de l'Union, en juin 2010, d'un Comité Régional de Statistique.

4.2.6. Pour conclure, Monsieur COMPAORE a invité les Banques Centrales africaines à étendre leurs actions au-delà de leur mission fondamentale de stabilisation des prix, en vue d'aider les Etats à prendre en charge les défis auxquels font face les économies du Continent.

4.3. **Expérience de la BEAC**

4.3.1. La communication relative à l'expérience de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a été présentée par Monsieur Tahir Hamid NGUILUIN, Vice-Gouverneur de cette Institution. Elle a été axée autour des mécanismes de transmission de la crise à l'économie de la Sous-région, à ses effets à court terme, aux mesures prises pour la juguler, à l'évolution économique et financière récente et aux perspectives pour 2011 ainsi qu'aux enseignements à tirer de cette crise.

4.3.2. Les mécanismes de transmission des effets de la crise à l'économie de la Sous-région évoqués, concernent principalement les flux commerciaux, à travers notamment l'effondrement des cours des matières premières et la chute de la demande extérieure des produits de la CEMAC. Ils sont également relatifs au recul des investissements et des autres flux financiers.

4.3.3. Au titre de son impact, le présentateur a indiqué que la crise a entraîné la baisse d'un point de la croissance à 1,8 % en 2009. La situation des finances publiques s'est nettement détériorée du fait de la chute du cours du pétrole induisant celle des recettes pétrolières et, pour la première fois depuis 10 ans, par un déficit. En corrélation avec la crise alimentaire et énergétique de 2008, les pays de la zone ont rencontré en 2009 des difficultés à maîtriser l'inflation. Le compte courant extérieur s'est détérioré, induisant la baisse des avoirs extérieurs.

4.3.4. Au titre des mesures d'atténuation des effets de la crise, les dispositions prises par la Sous-région ont concerné le maintien d'une vigilance accrue sur l'exposition du système bancaire, en particulier vis-à-vis des institutions financières à risque. Elles sont aussi relatives à la poursuite d'une politique monétaire accommodante, se traduisant notamment par la détente des taux d'intérêt de la Banque Centrale. Par ailleurs, au regard de la surliquidité croissante des institutions financières de la zone CEMAC et du déficit de financement des économies, la BEAC a pris des initiatives, dont l'accroissement de sa participation au capital de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et l'accélération du Projet d'Emission des Titres Publics à Souscription Libre dans la CEMAC. Enfin, un comité de stabilité financière a été mis en place et un nouveau règlement sur le Fonds de garantie des dépôts ainsi que le capital minimum des banques a été adopté.

4.3.5. La revue de l'évolution économique et financière récente indique pour l'année 2010, une amélioration de la croissance, une atténuation de l'inflation ainsi qu'une bonne tenue des indicateurs budgétaires et des comptes extérieurs. Les prévisions pour l'année 2011 tablent sur le maintien d'une croissance économique forte et une amélioration du profil des finances publiques, du compte extérieur courant et des principaux ratios d'endettement. Par ailleurs, les indicateurs monétaires devraient afficher une bonne tenue. Toutefois, le taux d'inflation devrait s'accroître, en relation avec le niveau soutenu de la demande intérieure et le renchérissement des matières premières, mais resterait relativement faible (2,1 %).

4.3.6. Au titre des enseignements à tirer des effets de la crise financière, la communication a souligné la fragilité des performances macroéconomiques de la Sous-région en raison de la forte exposition des économies aux chocs exogènes. Elle a aussi relevé la nécessité de reformer les instruments de la politique monétaire pour répondre au contexte de surliquidité systémique. L'approfondissement des réflexions sur les canaux de transmission de la politique monétaire à l'économie réelle ainsi que sur les mécanismes propres à pérenniser la stabilité financière dans la Sous-région a été également notée. De même, l'urgence des réformes visant à accroître l'efficacité du système bancaire de la CEMAC en matière de financement de l'économie, et à renforcer la coordination entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires des pays de la Communauté a été soulignée.

4.4. Union monétaire en Afrique : leçons à tirer des autres expériences

4.4.1. Cette communication a été présentée par Mme Mariana RIZK, Analyste Economiste à la Central Bank of Egypt. Elle visait, entre autres, à identifier les regroupements de pays en vue de la formation d'une union monétaire (UM) en Afrique, et à évaluer les Sous-régions africaines pour déterminer les pays susceptibles d'en constituer les fondements. Outre l'introduction, le reste de la communication a été articulée autour de cinq parties.

4.4.2. La première a porté principalement sur la Zone Monétaire Optimale (ZMO) définie notamment par Mundell (1961) et McKinnon (1963) comme une zone optimale pour une monnaie unique ou pour plusieurs monnaies nationales liées entre elles par des taux de change

fixes. La formation d'une ZMO requiert des critères nécessaires à l'évaluation du degré de convergence des économies à la fois en termes nominal et réel. Les critères nominaux comprennent le taux de change, le taux d'inflation, les agrégats monétaires, le taux d'intérêt et les ratios du déficit fiscal ou de la dette sur le PIB. Les critères réels portent sur les symétries de chocs dus aux co-mouvements des cycles économiques des membres. Le choix du régime de taux de change pour l'économie devrait dépendre de sa taille et de son degré d'ouverture. L'adhésion à une zone monétaire implique l'abandon de l'indépendance en matière de la conduite de la politique monétaire nationale pour appliquer la politique commune.

4.4.3. La seconde partie a porté sur les expériences de l'union Monétaire Européenne (UME) et de la Zone du Franc CFA relativement aux critères de convergence mis en œuvre, l'impact des chocs externes sur la stabilité de l'UM et au degré de coordination des politiques monétaire et budgétaire.

4.4.4. Dans le cas de l'UME, la communication a relevé des vulnérabilités dues au non-respect par certains membres des critères budgétaires en relation avec l'asymétrie des chocs et des problèmes d'asymétrie institutionnelle. Ces problèmes sont liés à la divergence entre les objectifs de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui portent principalement sur la stabilité des prix et ceux des autorités fiscales qui privilégient les autres agrégats économiques. Le caractère non-contraignant des Grandes Orientations des Politiques Economiques (GOPE) a été également cité comme source de vulnérabilité qui a amené les autorités de l'UME à entreprendre une profonde révision du cadre de coordination de la politique budgétaire existant.

4.4.5. La revue du cas de la Zone du Franc CFA a montré qu'au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des critères de convergence ont été établis en octobre 1999 au regard de la détérioration de la qualité de cette union, due à l'absence de coordination entre la politique monétaire et les politiques fiscales et à l'ancrage du Franc CFA au Franc Français. Dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), pour assurer la convergence entre les pays membres, des critères de surveillance ont été établis en 2001 afin de prendre en charge la volatilité des cycles économiques provoqués par les chocs liés aux termes de l'échange et au taux de change effectif réel.

4.4.6. La troisième partie a été consacrée à la revue de la littérature, avec un accent sur les questions liées au degré de convergence et à la symétrie des chocs. S'agissant du degré de convergence, les études passées en revue sont, entre autres, celle de Karfakis et Moschos (1990) qui, à l'issue de recherche de liens nominaux entre l'Allemagne et d'autres pays européens, n'a trouvé aucune preuve de co-intégration dans les données mensuelles portant sur les années 1979 à 1988. Ont été également présentées, les conclusions de l'étude de Hafer et Kutan (1994) qui ont adopté un cadre de co-intégration multivariée avec des taux d'intérêts à court terme et mis en évidence une convergence partielle de politique entre cinq pays européens. La revue a aussi porté sur l'étude de Haug et Al (2000) qui ont utilisé l'approche de Johansen sur douze pays européens et trouvé que le Danemark et le Royaume Uni remplissaient les conditions pour adhérer l'UME, ainsi que celle de Carmignani (2005) qui a souligné une convergence partielle entre les membres du Marché Commun pour l'Afrique Australe et de l'Est (COMESA).

4.4.7. Concernant la question de la symétrie des chocs, la revue de la littérature a couvert, notamment, l'étude de Bayoumi and Eichengreen (1993) qui a analysé la symétrie des chocs dans 11 pays européens et trouvé, qu'en dépit du caractère idiosyncrétique des chocs dans ces pays, certaines de ces économies ont connu des chocs de magnitude similaire. Elle a aussi

concerné l'analyse de Christodoulakis et Al. (1995) qui ont évalué, avec un modèle VAR, les réponses aux chocs dans 13 pays européens et établi quelques différences dans les chocs et les mécanismes des cycles économiques. En outre, l'étude de Carmignani (2005) qui a appliqué l'hypothèse de Enders et de Hurn (1994) à la Sous-région du COMESA et trouvé l'exposition à des chocs asymétriques, a été mentionnée.

4.4.8. La quatrième partie a concerné les résultats de l'analyse descriptive et de tests formels effectués afin de déterminer le degré de convergence dans les Sous-régions africaines et identifier le socle de la Zone monétaire africaine. L'analyse descriptive a porté sur les caractéristiques économiques, sociales, politiques et institutionnelles des quatre principales Sous-régions à savoir le COMESA, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). S'agissant du test formel, l'approche Johansen de co-intégration a été utilisée pour tester la convergence nominale au sein des trois Sous-régions. Par ailleurs, des tests de corrélation des coefficients ont été effectués pour évaluer le degré de convergence réelle des pays qui convergent nominalement.

4.4.9. Les conclusions et recommandations tirées des résultats de l'analyse descriptive et du test formel, objet de la cinquième partie de la communication, se présentent comme ci-après :

4.4.10. Alors que la plupart des études indiquent que les pays en développement devraient adopter des régimes de change fixe, l'expérience de la zone du Franc CFA prouve la faiblesse de cette hypothèse, en particulier en cas de chocs extérieurs sévères liés à la détérioration des termes de l'échange et du taux de change réel. L'adoption d'un régime de change flexible ne préserve pas non plus une union monétaire de potentiels chocs.

4.4.11. Différents groupes de pays remplissent les conditions pour constituer le socle de l'union monétaire en Afrique. Sept pays de la SADC (Madagascar, Afrique du Sud, Tanzanie, Malawi, Zambie, Maurice et Seychelles) satisfont relativement les conditions préalables relatives à la convergence nominale et réelle. Par ailleurs, deux pays membres du COMESA (Kenya et Ouganda) peuvent intégrer la SADC.

4.4.12. Au sein de la CEDEAO, seuls deux pays non-membres de l'UEMOA, (Ghana et le Nigeria ou le Ghana et Gambie) peuvent joindre simultanément cette Union Monétaire. Par ailleurs, aussi bien les pays membres et les Etats non-membres de l'UEMOA font preuve d'une convergence nominale totale, au regard de l'inflation et des indicateurs de la base monétaire. En conséquence, la création d'une Zone monétaire unique par la ZMAO et l'UEMOA semble être faisable, à condition de revisiter le projet en renforçant la coopération et les actions d'harmonisation des politiques.

4.4.13. Les pays entretenant des relations commerciales étroites au plan régional ne remplissent pas nécessairement les conditions pour former une union monétaire.

4.5. Synthèse des débats

4.5.1. A la suite des communications, le Vice-Gouverneur de la BOT s'est félicité de la qualité des exposés. Il a ensuite souligné l'importance d'un cadre institutionnel approprié pour assurer l'efficacité de la surveillance multilatérale. A cet égard, il a évoqué l'expérience de la Communauté Est-Africaine qui a mis en place plusieurs comités, dont celui des Ministres des

Finances de la Zone. Par ailleurs, il a fait remarquer les difficultés à respecter les objectifs macroéconomiques définis par la Communauté, en raison de l'impact de facteurs exogènes.

4.5.2. A l'instar du Vice-Gouverneur de la BOT, M. NAHR a souligné la haute qualité des exposés. Son intervention s'est ensuite appesantie sur l'expérience de la BOG relativement au thème du Symposium. Il en ressort notamment que l'indépendance de la BOG est assurée par la législation ghanéenne. Toutefois, la conduite de la politique monétaire a constitué par le passé, un défi en raison des performances fiscales, marquées par des déficits élevés. La coordination des politiques fiscale et budgétaire est assurée à travers, entre autres, des rencontres régulières entre le Ministère des Finances et la BOG. Elle a été renforcée à la suite de la crise financière internationale qui a affecté l'économie nationale.

4.5.3. Les discussions qui ont suivi les interventions des modérateurs peuvent être résumées comme ci-après :

4.5.4. La constitution d'une union monétaire comporte des coûts, dont la perte de la souveraineté, et des avantages, notamment une plus grande stabilité. Les coûts sont de loin inférieurs aux gains. Ces gains pourraient être mieux appréciés, dans le contexte de la crise financière internationale, en faisant une étude comparative de l'impact de cette crise financière sur les pays membres des unions monétaires à ce qu'aurait été leur situation en dehors d'un ensemble intégré. Par ailleurs, la maximisation des effets bénéfiques des unions monétaires commande une attention accrue aux questions relatives à l'asymétrie des chocs, à la gouvernance, à la discipline fiscale et aux compensations des manques à gagner inhérents aux regroupements économiques régionaux.

4.5.5. La question de la monnaie ancre des potentiels unions monétaires devrait également faire l'objet d'analyse plus poussée pour, notamment, tenir compte des spécificités des économies africaines et des aspirations des populations. Il a été indiqué que dans certains pays, en particulier à Maurice, les opérateurs économiques souhaitent l'ancrage à taux fixe de la monnaie nationale à une devise forte.

4.5.6. L'action des banques centrales africaines doit viser, au delà de leur mission traditionnelle de stabilité des prix et de stabilité financière, la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique. En conséquence, ces institutions dont la vocation première n'est pas non plus de faire des profits, doivent jouer un rôle plus actif dans le financement du développement, en se démarquant de la littérature économique relative à la monnaie émanant des pays développés. Celle-ci n'inclut pas généralement la prise en charge du financement du développement. Certaines banques centrales africaines, notamment la BCEAO, la BEAC et la Central Bank of Nigeria jouent déjà un rôle actif ou entendent contribuer d'avantage au financement du développement. Par ailleurs, dans le cadre de l'atténuation des effets de la crise financière internationale, certaines banques centrales ont accompagné les Etats à travers l'assouplissement de la politique monétaire.

4.5.7. L'indépendance des banques centrales vis-à-vis des Etats qui en sont les principaux actionnaires constitue un défi. Celui-ci peut être relevé grâce à un cadre réglementaire approprié et un respect scrupuleux de ses dispositions pertinentes. Par ailleurs, l'Union monétaire a vocation à renforcer l'indépendance des banques centrales dans la mesure où le processus de prise de décision implique plusieurs Etats.

4.5.8. Concluant la session, le Gouverneur Dr. Perks LIGOYA a souligné la nécessité pour les Banques centrales africaines de mettre la dimension développement au centre de leur mission. Il a également invité à d'avantage de réflexions sur les conditions de création de la zone monétaire africaine. Enfin, il a préconisé le renforcement des relations entre les banques centrales et les ministères des finances en vue d'une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire.

5. CONCLUSION GENERALE

5.1. Tirant les conclusions finales du Symposium, Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE a, d'abord, souligné la profondeur des communications et des discussions. A cet égard, il a remercié l'ensemble des participants, en particulier les présentateurs pour la qualité de leurs exposés et les modérateurs pour la pertinence de leurs contributions. Il a, ensuite, synthétisé comme ci-après, les principales conclusions des discussions :

- la mise en œuvre de cadres de politique monétaire robustes en Afrique passe par la mise en place de mécanismes institutionnels permettant de réduire la dominance budgétaire ;
- la crédibilité d'une politique monétaire visant la stabilité des prix se retrouvera renforcée par l'adoption de règles claires de gestion budgétaire par l'Etat ;
- la crise de la dette souveraine en zone euro a montré que la mise en place de règles fixes n'est pas suffisante pour assurer la coordination entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires nationales ;
- elle a démontré que l'absence de mécanismes communautaires de gestion des crises peut mettre en danger la pérennité du système ;
- elle a également mis en évidence que la dégradation de la situation macroéconomique d'un pays, même modeste à l'échelle d'une union monétaire, peut mettre en péril la viabilité à long terme de tout le système, d'où la nécessité d'œuvrer pour l'amélioration de la gouvernance économique et la formalisation de la solidarité entre les Etats membres.

5.2. Pour terminer, Monsieur COMPAORE a rappelé les initiatives concordantes avec les conclusions et recommandations du forum, déjà entreprises par l'UEMOA et a invité les participants à prendre les dispositions idoines pour la mise en œuvre de ces conclusions et recommandations.